Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260521-D2026_060-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

Etaient présents : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

D2026-060 OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT URBAIN SUR L'ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) n°2 – LANN ER BEREN EST, PLACE THÉO JAFFÉR : CHOIX DU PRESTATAIRE

Exposé :

Afin d'assurer le développement d'une offre de logements diversifiée et répondre aux besoins de la population qui souhaite s'installer le territoire, le secteur d'urbanisation aux abords du complexe sportif a fait l'objet d'une convention de prestation avec Lorient Agglomération, par délibération du 07 décembre 2023, pour la réalisation d'une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage.
Cela a permis de déterminer les grandes lignes du projet urbain de développement de l'habitat souhaité par la commune.

Six promoteurs (Polimmo, IFI aménagement, Acanthe, Le Bec Promotion, Cogedim et Greencity) ont été sollicités à l'occasion d'un appel à manifestation d'intérêt en vue d'urbaniser les parcelles « est » de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°2 intitulé « abbé Tréhin Lann Ar Berenn».

Chaque promoteur a remis une offre présentée en commission d'urbanisme le 09 avril 2025.
Le choix définitif du programme de l'aménageur Greencity a été opéré lors de la commission urbanisme du 20 mai 2025.
Le programme propose un bâtiment de 19 logements en accession, un bâtiment de 19 logements sociaux et 19 terrains à bâtir sur une emprise foncière du domaine privé de la commune de 12 614

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260521-D2026_060-DE

m² incluant les parcelles BH 408, BH 406, BH 410, BH 412, BH 385, BH 387, BH 204, BH 203, BH 198, BH 389, BH 468, BH 209, BH 210, BH 216 pour un montant de 1 200 000€ nets vendeurs.

Le service des Domaines a émis un avis favorable pour une cession globale des terrains au prix de 670 000€, pour une superficie totale de de 12 614 m².
La conclusion de la vente sera conditionnée à l'obtention du permis d'aménager purgé de tout recours.

Afin que la société Greencity puisse engager les études et déposer un permis d'aménager, il est proposé d'approuver le choix de cet opérateur et de décider la conclusion d'un compromis de vente des parcelles ci-dessus mentionnées.

Proposition :

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis des domaines en date du 25 mars 2025,

Vu les avis des commissions « urbanisme et patrimoine, sécurité et sécurité routière, vie quotidienne, mode de déplacement, environnement, développement durable, travaux et voirie en date des 09 avril 2025 et 20 mai 2025,

Vu l'avis de la commission urbanisme et cadre de vie en date du 13 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le choix de la candidature présentée par la société Greencity pour aménager et urbaniser l'OAP n°2 composé des parcelles BH 408, BH 406, BH 410, BH 412, BH 385, BH 387, BH 204, BH 203, BH 198, BH 389, BH 468, BH 209, BH 210, BH 216 dans le cadre d'un projet de développement de l'habitat,

- d'approuver la cession desdites parcelles d'une contenance totale de 12 612 m² à la société Greencity au prix de 1 200 000 €,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les compromis de vente et les actes de vente à intervenir après l'obtention du permis d'aménager,

- de préciser que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur et que les parcelles sus-visées figurent à l'actif du Budget communal sous le n°2000 T 001.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 21 voix pour et 06 contre.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le 22 mai 2026

Madame LE QUER	Monsieur PATUREL	Monsieur FISCHER
La Secrétaire	Le Maire	Le Secrétaire